

Bruxelles, le 16 juin 2025
(OR. en)

9619/1/25
REV 1

Dossier interinstitutionnel:
2025/0091 (BUD)

BUDGET 15

EXPOSÉ DES MOTIFS

Objet: Projet de budget rectificatif n° 1 au budget général 2025: Budgétisation de l'excédent de l'exercice 2024: position du Conseil du 16 juin 2025

I. INTRODUCTION

Le 9 avril 2025, la Commission a présenté au Conseil le projet de budget rectificatif (PBR) n° 1 au budget général 2025 concernant la budgétisation de l'excédent résultant de l'exécution de l'exercice budgétaire 2024¹.

L'exécution de l'exercice 2024 présente un *excédent* de 1 344,53 millions EUR, qui résulte:

- a) d'une exécution positive dans la partie "recettes" du budget (+ 1 071,99 millions EUR), dont:
- Titre 1 (ressources propres): - 123,13 millions EUR
 - Titre 2 (excédents, soldes et ajustements): + 36,19 millions EUR
 - Titre 3 (recettes administratives): + 83,78 millions EUR

¹ Doc. 7817/25.

- Titre 4 (produit financier, intérêts de retard et amendes): + 1 210,71 millions EUR
 - Titre 6 (recettes, contributions et restitutions liées aux politiques de l'Union): -135,55 millions EUR
- b) d'une sous-exécution dans la partie "dépenses" du budget (- 272,54 millions EUR), dont notamment:
- crédits autorisés au titre du budget 2024 (Commission et autres institutions): - 77,84 millions EUR
 - annulation de crédits reportés des exercices antérieurs (Commission et autres institutions): - 151,06 millions EUR
 - Variations du taux de change sur les dépenses: - 43,63 millions EUR

La budgétisation de cet excédent diminuera d'autant la contribution globale des États membres au financement du budget de l'UE en 2025.

II. CONCLUSION

Le 16 juin 2025, le Conseil a adopté sa position sur le PBR n° 1 au budget général 2025, comme indiqué à l'annexe technique figurant à l'addendum 1 du présent exposé des motifs.
